



Régie des Incendies de la Vallée du St-Maurice
1210, Route Ducharme
St-Roch de Mékinac
G0X 2E0
Tel et fax : 819-646-5200

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS DE GRANDES-PILES, SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC et TROIS-RIVES,

1. Lors d'une séance spéciale tenue le 27 novembre 2018, le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale d'incendies de la Vallée du St-Maurice a adopté le règlement numéro 2018-12-03 intitulé : Règlement numéro 2018-12-03, décrétant une dépense de 152,500.00 \$ et un emprunt de 150,000.00 \$ pour l'achat de un véhicule et d'équipements destinés à la prévention et à la protection contre l'incendie sur le territoire desservi par la Régie des incendies de la Vallée du St-Maurice.

2. Les contribuables à qui s'adresse cet avis peuvent s'opposer à l'approbation de ce règlement par le ministre des Affaires municipale et de l'habitation, en transmettant a ce dernier leurs oppositions écrites au cours de la période de 30 jours suivant cette publication.

Avis public donné à St-Roch-de-Mékinac en ce 30e jour de novembre de l'an deux mille dix huit (30-11-2018)

Certificat de publication de l'avis public relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Alain Beauséjour, secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public concernant le règlement numéro 2018-12-03 à Saint-Roch de Mékinac en date du 30 novembre 2018

Cet avis a fait l'objet d'une parution dans le journal Le Nouvelliste en date du samedi 1er décembre 2018.

30 novembre 2018

Signature (titre)

date